

QUELS DEVENIRS POUR NOS EGLISES ?

COLLOQUE du 7 mars 2020 à TROIS-PONTS (B)

COLLOQUE à TROIS-PONTS (B)

7 mars 2020

PRESENTATION DU CAUE 54

SON FONCTIONNEMENT & SES MISSIONS

54 Meurthe-et-Moselle
cl.a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Virginie WATIER
Architecte-conseillère
Programmiste-conseillère

CAUE de Meurthe-et-Moselle
48 esplanade Jacques Baudot
CO 900 19 - 54035 NANCY CEDEX
03.83.94.51.78 - www.caue54.fr

LE CAUE

QUI? QUOI?

Les CAUE ont été créés par la
loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

Ce sont des
associations départementales,
qui couvrent 92 départements.

Ils sont chargés de promouvoir

**la qualité architecturale,
urbaine et paysagère**

avec des missions de service public.

Ils sont mis à disposition des **collectivités.**

Synthétiquement

> La CAUE assure des
missions de service public avec des interventions gratuites
de conseils et d'accompagnements.

> Il propose des
compétences pluridisciplinaires.

> Il est financé par une partie de la
taxe d'aménagement
votée et collectée par le conseil Départemental.

> Il est géré par un
conseil d'administration fixé par décret.



LE CAUE

SES MISSIONS



RÉPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL PAR ACTIVITÉ

- 62 % accompagnement des collectivités
- 11 % conseil aux particuliers
- 15 % sensibilisation et formation
- 12 % fonction support

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

+ 28 %

484

ACTIONS DE CONSEIL

12

colloque
ateliers
rdv culturels
conférences
visites

7

éditions

1
film

LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

- 16 %

439

PARTICULIERS ACCOMPAGNÉS

2

manifestations

5

conférences

4

éditions

5

visites

LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

LA SENSIBILISATION

élus et acteurs professionnels
grand public

LA FORMATION

LE CAUE

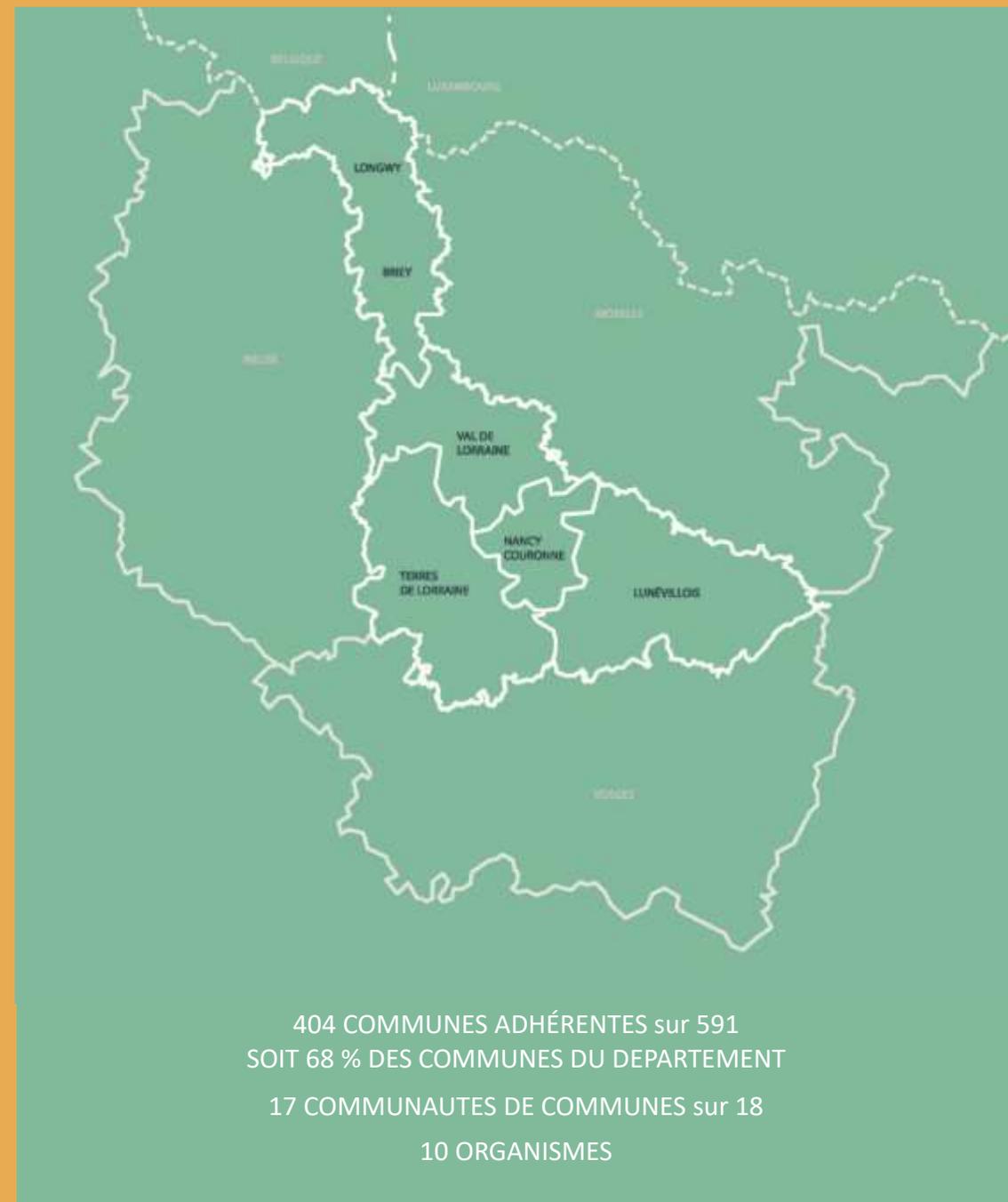
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

1 directeur

6 architectes-conseillers
développant des expertises particulières

5 chargés de missions

1 responsable administrative





LE DEVENIR DES EGLISES

PREALABLES

COLLOQUE à TROIS-PONTS (B)
7 mars 2020

CADRE JURIDIQUE

Législation et Droit français

CONCORDAT de 1801

Adopté par la loi du 18 Germinal AN X - 8 avril 1802

Concordat de 1801 , conclu avec le Pape Pie VII

Synthétiquement

> **Reconnaissance de 4 cultes par l'Etat**

catholique, réformé (culte protestant de tradition calviniste), luthérien (culte protestant de tradition luthérienne) et israélite.

> **Les cultes reconnus sont organisés en service public du culte et les finances publiques prennent en charge une partie de leur fonctionnement.**

> **L'Etat (ministère des cultes) devient propriétaire des édifices religieux**

il assure la construction et l'entretien, mais également il salarie et loge le clergé

> **L'Etat rétablit les fabriques catholiques pour veiller à l'entretien des édifices cultuels qui deviennent en 1809 des établissements publics du culte**

(le conseil de fabrique : curé, maire et 5 à 9 membres élus)

CADRE JURIDIQUE

Législation et Droit français

Lois de SEPARATION des EGLISES et de l'ETAT

Loi du 9 décembre 1905

la loi concernant la séparation des Eglises et de l'Etat
abolit les dispositions du Concordat

Synthétiquement

> **Article 1^{er}** : "la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public"

Article 2^{ème} : elle "ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte".

> **En conséquence, "seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes".**

Les établissements publics du culte (les Fabriques) seront supprimées.

> **La République demande aux cultes concordataires de constituer des associations qui recevront la propriété et la responsabilité des édifices**

> **Les Protestants et les Israélites acceptent et créent des associations culturelles. Les Catholiques, à la demande du Pape, refusent ces dispositions.**

CADRE JURIDIQUE

Législation et Droit français

Lois de SEPARATION des EGLISES et de l'ETAT

Loi du 2 janvier 1907

la loi concernant l'exercice public des cultes

Loi du 13 avril 1908

modifiant la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État,
dite loi sur la conservation des édifices du culte

> les édifices affectés à l'exercice du culte, ainsi que les meubles les garnissant, ont été laissés à la disposition des fidèles et des ministres du culte.

> Cette loi stipule que les églises paroissiales construites avant 1905 sont propriétés des communes, et affectées gratuitement aux diocèses qui en reçoivent l'utilisation exclusive et perpétuelle.

> Les lieux de cultes construits après 1905 sont propriétés des diocèses, qui disposent des droits de propriété ou d'usage.

CADRE JURIDIQUE

Législation et Droit français

Le cas des RECONSTRUCTIONS

> Les églises qui ont été détruites lors de la Première ou de la Seconde Guerre Mondiale, et qui ont fait ensuite l'objet d'une reconstruction (après 1905, donc), **demeurent propriété de la commune.**

Ces églises dévastées ont alors été réédifiées grâce aux crédits accordés au titre des dommages de guerre.

CADRE JURIDIQUE

Législation et Droit français

Les communes propriétaires

Sont propriétés communales :

- > **les églises paroissiales antérieures à 1905**
- > **les églises paroissiales reconstruites pour remplacer un édifice antérieur à 1905** et détruit par faits de guerre (1^{ère} ou 2^{ème} guerre mondiale) ou par un sinistre
- > **Les biens meubles antérieurs à 1905 ou ayant fait l'objet d'une reconstitution sont propriété communale**

NB : les églises paroissiales postérieures à 1905 appartiennent au Diocèse

CADRE JURIDIQUE

Législation et Droit français

Le curé affectataire

Le curé nommé par l'évêque
pour les églises paroissiales et la cathédrale

> **L'affectataire a la jouissance de l'église pour la célébration du culte**, tout autre usage est hors la légalité (ex. pas de réunion politique)

> **Célébration du culte au sens large** : office, célébration des sacrements, réunion de prière ...

> **Il donne son accord pour :**

- **Tous travaux intérieurs ayant une incidence sur le culte**

(c'est aussi le sujet d'un vitrail, le déplacement de statues ou de tableaux ...)

- **Toute manifestation culturelle envisagée** par la commune, une association, ou toute personne

- **La mise en place par la commune, une association ou un tiers d'un espace d'exposition** (ex. histoire de la commune, de l'édifice), **d'un lieu de diffusion** (documents touristiques) **ou de vente** (librairie, cartes postale, audio-guide ...)

> **Ne peut interdire l'accès d'une cérémonie à une personne**



COLLOQUE à TROIS-PONTS (B)

7 mars 2020

LE DEVENIR DES EGLISES

COOPERATION & REFLEXIONS

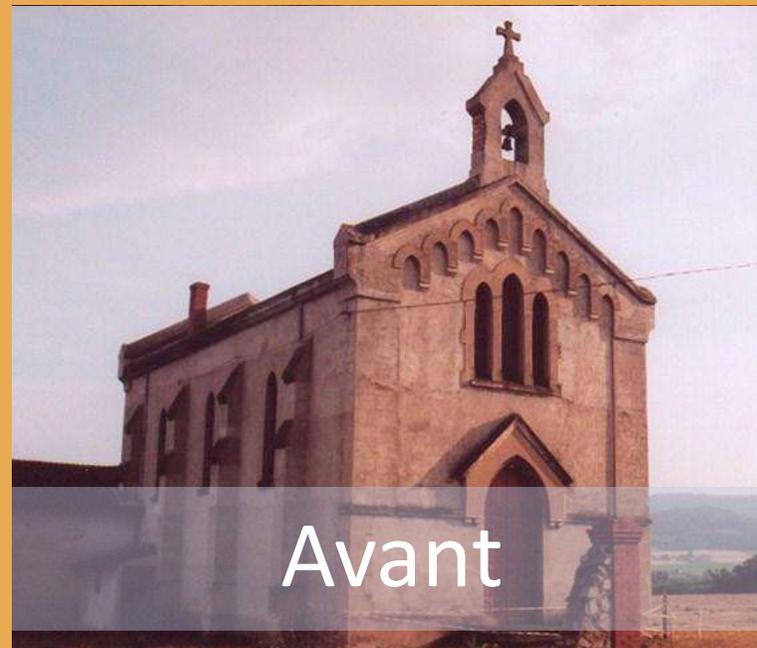
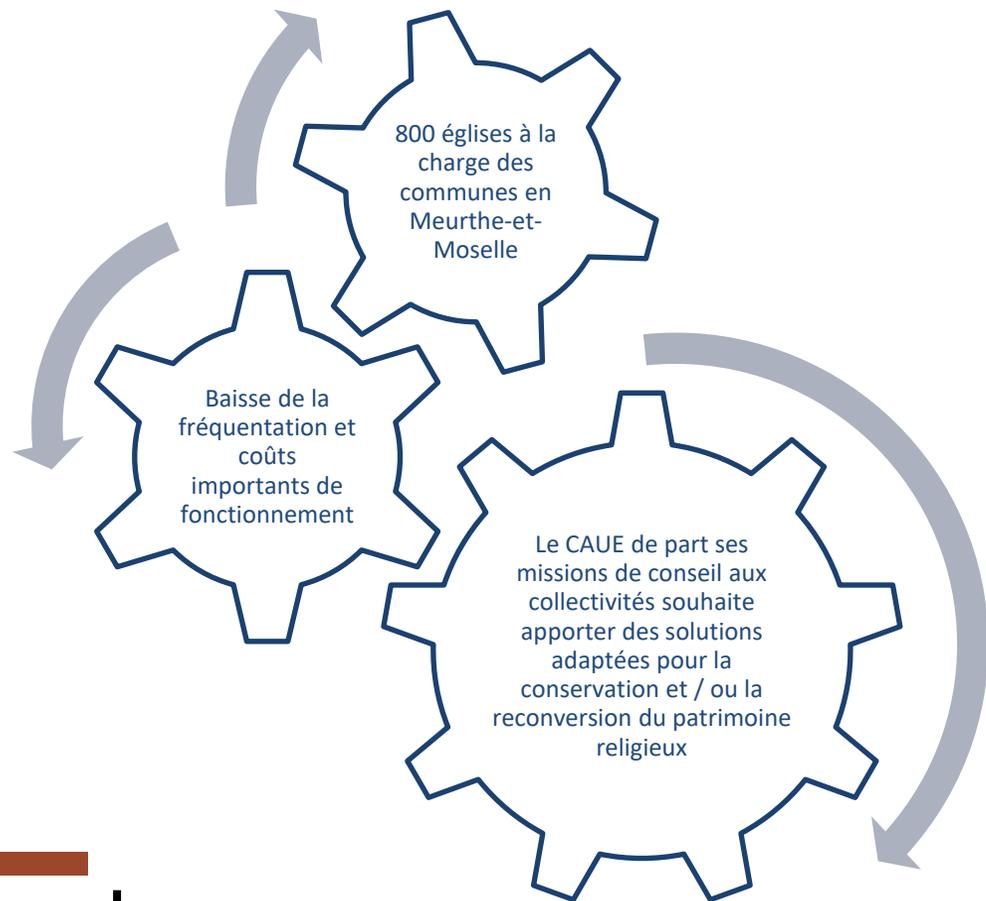
en Meurthe-et-Moselle

54 Meurthe-et-Moselle
cla.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Virginie WATIER
Architecte-conseillère
Programmiste-conseillère

DES ENJEUX IDENTIQUES

Projet de Coopération avec le QUEBEC



Chapelle (Loire)
Réhabilitation et Isolation par l'extérieur

UNE COOPERATION

décentralisée franco-québécoise

Appel à projet de coopération avec le Québec
pour la biennie 2017-2018
16 novembre 2017

**"LE DEVENIR DES EGLISES - Les collectivités face
aux défis de mutation du patrimoine religieux"**

Projet Lauréat
6 avril 2018

Les partenaires

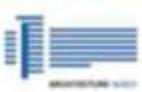
Évènement co-organisé par



avec le soutien financier de



en partenariat avec



Les objectifs

- > **Création d'une méthodologie** d'analyse des édifices religieux (regards croisés : architecture, urbanisme, paysage, usages et fréquentations)
- > **Réflexion à un maillage d'établissements culturels**
Potentialités des sites et mutualisation des édifices
- > **Création d'outils pour accompagner les collectivités**
qui souhaitent s'engager dans la réflexion.
- > COLLOQUE - 4 et 5 octobre 2018

LE DEVENIR DES EGLISES

Les collectivités face aux défis de mutation
du patrimoine religieux
> **COLLOQUE - 4 et 5 octobre 2018**

> au **Domaine de l'Asnée**
à Villers-lès-Nancy

Ancien Grand séminaire de l'Asnée
Jules CRIQUI architecte, 1936



UNE COOPERATION

décentralisée franco-qubécoise

- > 2 voyages d'études pour la délégation québécoise
- > 1 voyage d'études pour la délégation française

- > Le Chic Resto POP à MONTREAL



UNE COOPERATION

décentralisée franco-qubécoise

> **Bibliothèque Monique CORRIVAUX à MONTREAL**

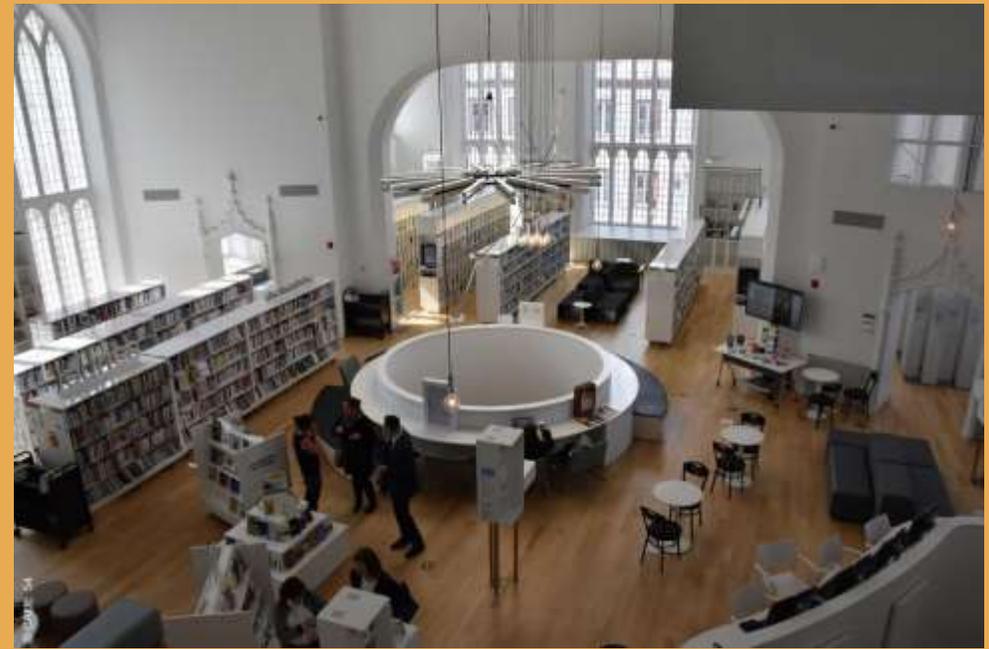
> **Centre Multifonctionnel à LA DURANTAY**



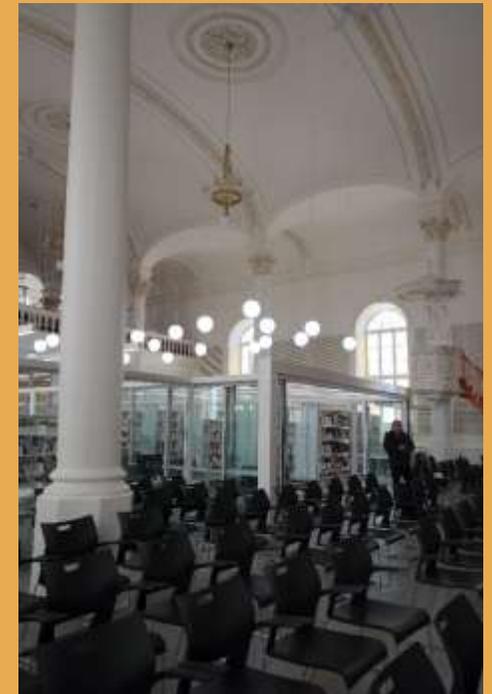
UNE COOPERATION

décentralisée franco-qubécoise

> **La Maison de la Littérature à QUEBEC**



> **Eglise bibliothèque Félicité d'Anger de NEUVILLE**





COLLOQUE à TROIS-PONTS (B)

7 mars 2020

LE DEVENIR DES EGLISES

ETAT DES LIEUX des bâtiments culturels
en collaboration avec le LHAC de l'ENSAN

54 Meurthe-et-Moselle
cla.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Virginie WATIER
Architecte-conseillère
Programmiste-conseillère

COMMUNAUTE DE COMMUNES MAD & MOSELLE



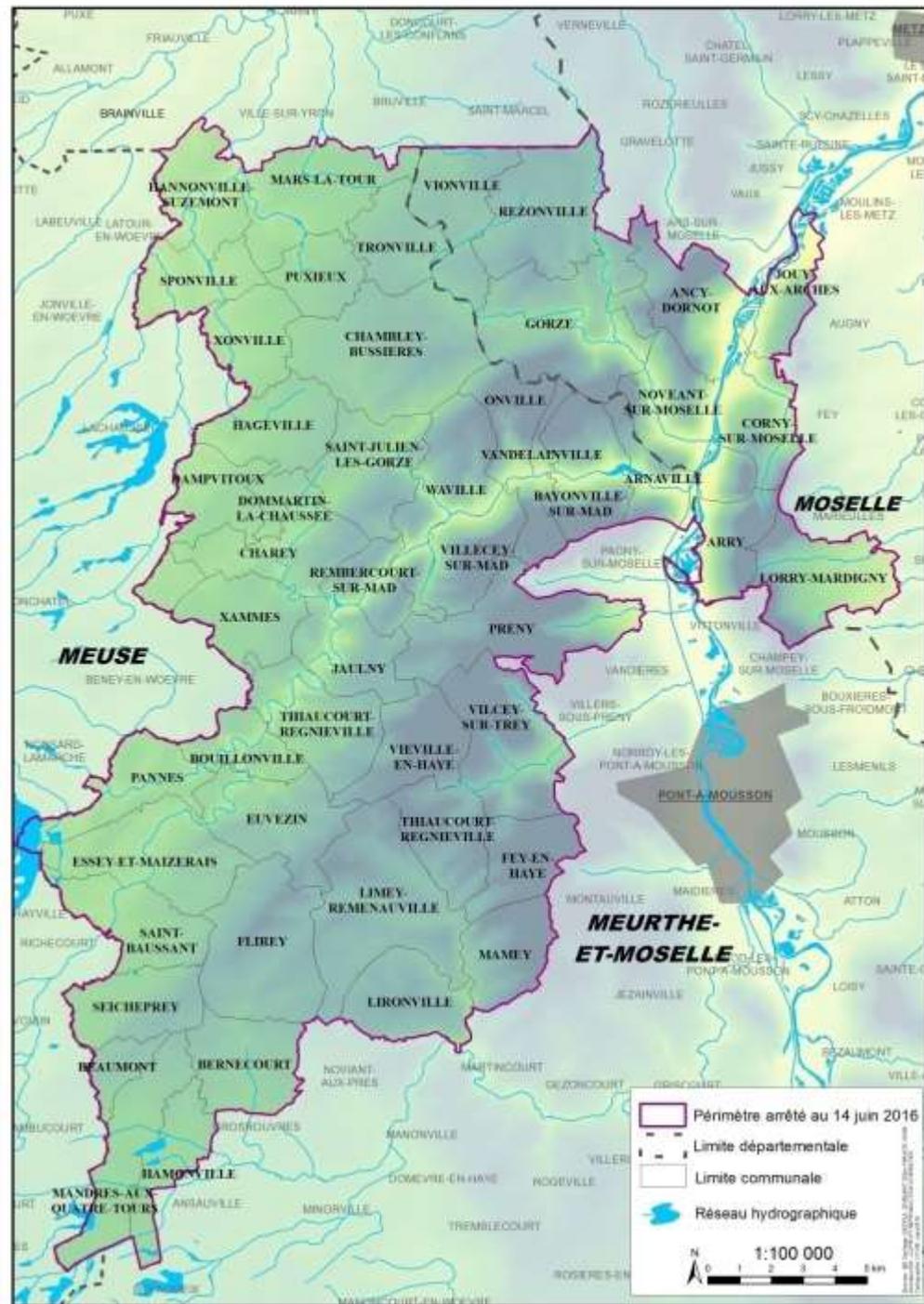
Territoire 54 et 57
48 communes
20660 habitants

Meurthe-et-Moselle
39 communes concernées

43 édifices
38 églises paroissiales
4 chapelles
1 oratoire

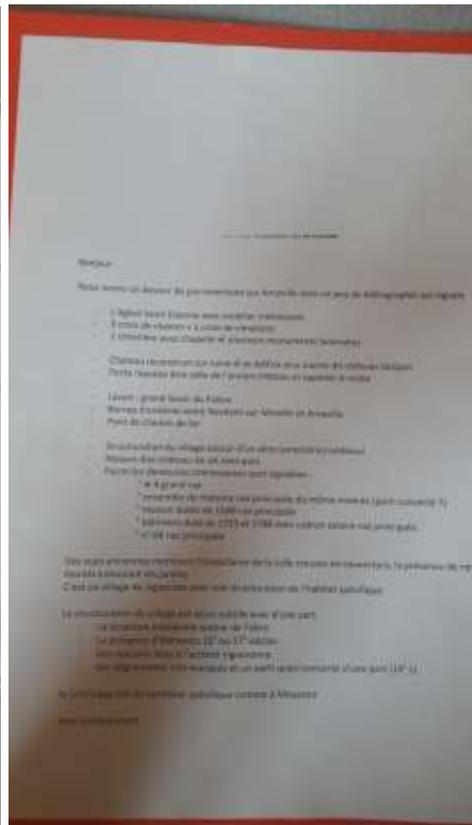
5 bâtiments classés MH
(tout ou partie)

C |



METHODOLOGIE

RECHERCHES - TERRAIN - MISE EN FORME



SERVICE REGIONAL DE L'INVENTAIRE
ARCHIVES DEPARTEMENTALES
ENTRETIENS avec les référents paroissiens
ENTRETIENS avec les élus



42 EDIFICES CULTUELS

COMMUNAUTE DE COMMUNES MAD & MOSELLE

ÉVALUATION DES ÉGLISES SUIVANT QUATRE CRITÈRES

Chaque église est analysée selon son implantation urbaine et paysagère, son intérêt historique et patrimonial, son état technique et sanitaire et enfin sa fréquentation et ses usages.

À chaque point de l'analyse, une évaluation sous forme d'un logo de couleur est donnée à titre indicatif. Quatre couleurs permettent d'identifier les atouts et points faibles des édifices suivant une gradation qualitative.

La qualité urbaine et paysagère



La valeur historique et patrimoniale



L'état technique et sanitaire



La fréquentation et les usages



DRESSER UN ÉTAT DES LIEUX,
UN PRÉALABLE ESSENTIEL
AFIN DE CONNAÎTRE SON PATRIMOINE

TYPOLOGIE DES ÉGLISES

Les églises étudiées se répartissent selon cinq grands types d'organisation intérieure.

Église à nef unique : église à vaisseau unique (pas de pilier ou colonne) et au plafond autre que plat.

Église-grange : église à nef unique et plafond plat.

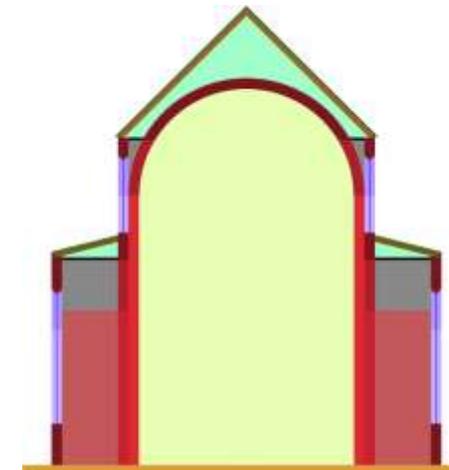
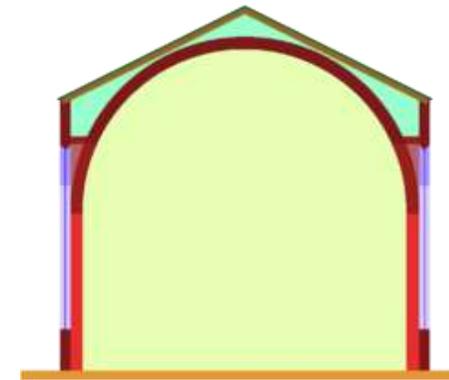
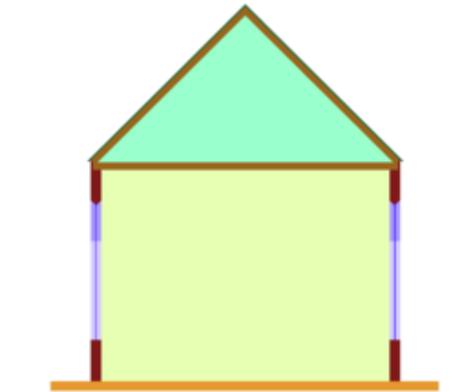
Église à coupe basilicale : église ayant des vaisseaux latéraux ou collatéraux plus bas que le vaisseau central, ce dernier est éclairé par des fenêtres hautes.

Église à coupe pseudo-basilicale : les vaisseaux latéraux (ou collatéraux) sont un peu plus bas que le vaisseau principal, souvent appelé nef centrale.

Église-halle : église à multiples vaisseaux, tous de même hauteur.

EGLISES À VAISSEAU UNIQUE

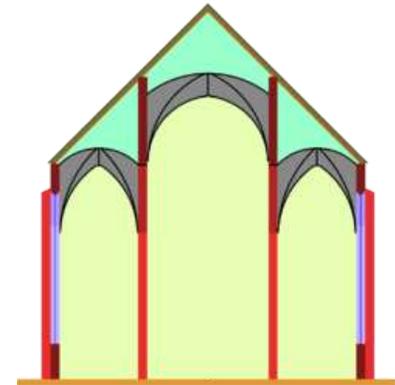
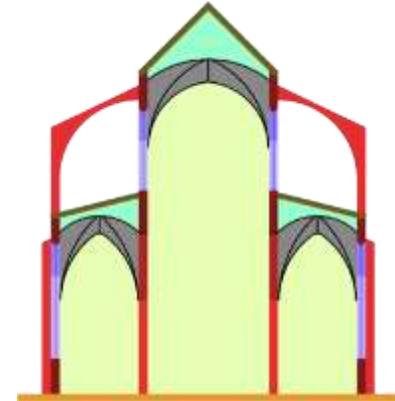
NEF UNIQUE ou EGLISE-GRANGE



1. ARNAVILLE XVIII^{ème}
2. HANNONVILLE-SUZEMONT
XIX^{ème} et XX^{ème}
3. DAMPVITOUX XX^{ème}

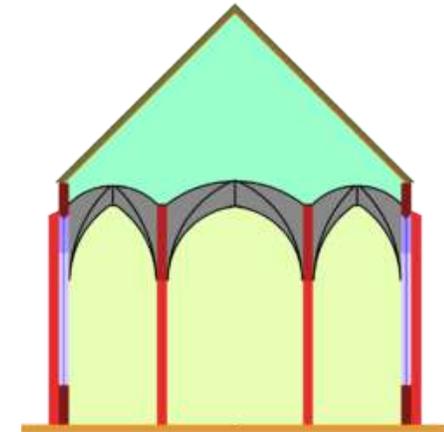
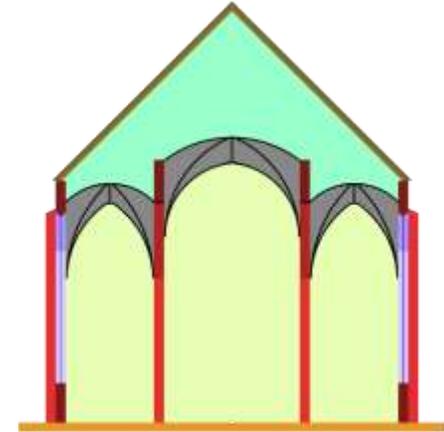
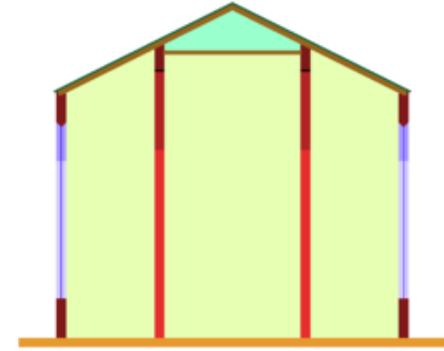
EGLISES À COUPE BASILICALE

OU PSEUDO-BASICILICALE



1. PANNES XX^{ème}
2. ESSEY-ET-MAIZERAIS XV^{ème}

EGLISES - HALLE



WAVILLE XV^{ème}

CARACTERISER LE PATRIMOINE RELIGIEUX

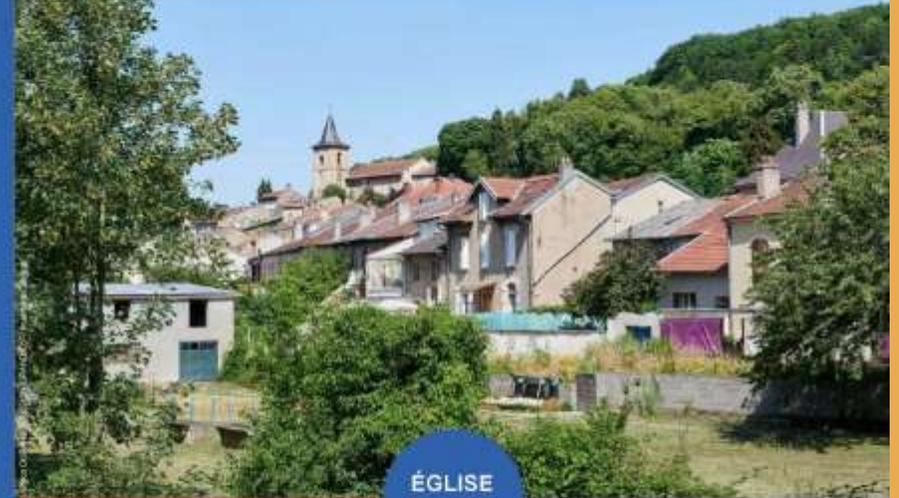
> à travers un exemple

L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE D'ARNAVILLE

C |



Le devenir
des églises



ÉGLISE
GRANGE

ARNAVILLE

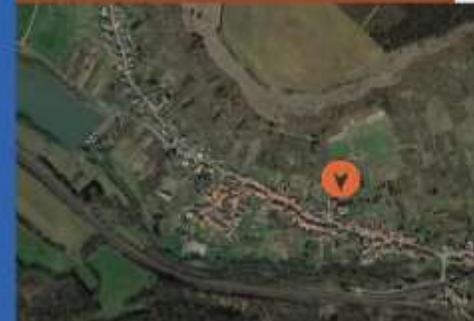
ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE

Arnaville inaugure les villages de la vallée du Rupt-de-Mad, une entité géographique remarquable et à préserver. Le paysage linéaire est encadré par des côteaux qui s'ouvrent au fur et à mesure de la progression vers l'ouest.

ÉGLISE PAROISSIALE
XIII^{ème} et XVII^{ème} siècles.
Église fermée depuis 1999
596 habitants.

UNE ÉGLISE DÉSFFECTÉE DANS UN ANCIEN AÎTRE

Comme ses cinq voisines de la vallée, l'église Saint-Étienne est enclavée dans la pente et le bâti avoisinant de l'ancien aître médiéval fortifié.
La nef unique du XVIII^{ème} siècle est complétée par une tour romane du XII^{ème} siècle. L'église est fermée depuis 1999 à cause d'une explosion. Elle n'a jamais été rénovée depuis.



CARACTERISER LE PATRIMOINE RELIGIEUX

APPROCHE HISTORIQUE ET PATRIMONIALE

DE GRANDES FAMILLES HISTORIQUES

- > Les fondations romanes
- > Le gothique XV-XVI^{ème} siècles
- > Les églises XVIII^{ème} siècle
- > Les églises XIX^{ème} siècle
- > Les églises de la Première Reconstruction

C |



PATRIMOINE ET HISTOIRE

Époques architecturales

Construite au XIII^{ème} siècle, l'église romane appartenait à un ancien aître médiéval. Il subsiste la tour-porche fortifiée, la nef ayant été agrandie et reconstruite au XVIII^{ème} siècle avec un plafond en plâtre.

Documents d'urbanisme / protections

Identifiée sur le PLU d'Arnaville, sans prescriptions relatives particulières.

Mobilier / objets / peintures

Monument Historique : autel (disparu), retable (introuvable) et tabernacle XVIII^{ème} siècle.

Non classé : chaire et boiseries XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, état moyen à dégradé.

Une histoire intéressante, mais un patrimoine en péril

La tour romane dans son contexte urbain d'ancien aître est notable. L'église classique présente un beau plafond et un mobilier intéressant, cependant en mauvais état.



3 Le plafond en plâtre

4 le tabernacle Monument Historique et les boiseries du chœur

5 Détail du tabernacle



CARACTERISER LE PATRIMOINE RELIGIEUX

APPROCHE URBAINE ET PAYSAGERE

BILANS À L'ECHELLE DU TERRITOIRE

> **Des situations très variées**

> **Implantation en cœur de commune**

> **Un clocher dominant dans le paysage**

> **Dispositions récurrentes : peu de foncier à proximité
présence de cimetière, d'habitation (âitres fortifiés),
pas de stationnements dédiés**

C |



APPROCHE URBAINE ET PAYSAGÈRE

Situation de l'église

En retrait par rapport à la rue principale (a), enclavé et en dénivelé, l'accès de l'église n'est pas aisé. Le clocher (b) est structurant dans le paysage.

Présence de monument/bâti/cimetière

Quelques plaques funéraires extérieures sur la façade, une sacristie accolée (c).

Stationnement / Personne à mobilité réduite (PMR) existant

Entre 12 et 15 places. Pas de PMR.

Bâtiment accessible PMR

Non. Un perron mais pas de rampe.



1. Enclavée dans le tissu urbain

2. L'étroitesse et la pente forte limitent l'accès



Une église enclavée dans le bâti avoisinant

Accès et stationnement difficiles, du fait du dénivelé et de l'enclavement. Le clocher est structurant dans le paysage du côté.

EGLISE SAINT-ETIENNE À ARNAVILL

CARACTERISER LE PATRIMOINE RELIGIEUX

APPROCHE TECHNIQUE ET SANITAIRE

BILANS À L'ECHELLE DU TERRITOIRE

> Bilans sanitaires très variés

> Absence d'entretien depuis plus de 30 ans
à un entretien très minutieux

> Des matériaux plus ou moins pérennes

> Pathologies récurrentes : remontées capillaires,
salpêtre, fissures, enduit dégradé, etc...

C |



APPROCHE TECHNIQUE ET SANITAIRE

Capacité d'accueil
Plus de 350 personnes

Dimensions principales / Volume

Emprise au sol	466.95 m ²
Largeur nef	12.60 m
Longueur nef	23.52 m
Hauteur nef	9.00 m
Surface nef	296.35 m ²
Volume nef	2 667.17 m ³

Travaux / Entretien

Restauration intérieure église années 1980.
Réfection toiture tour et nef 1999-2000.

Matériaux de construction

Pierre, moellon, plâtre, ardoise, tuile.

État technique

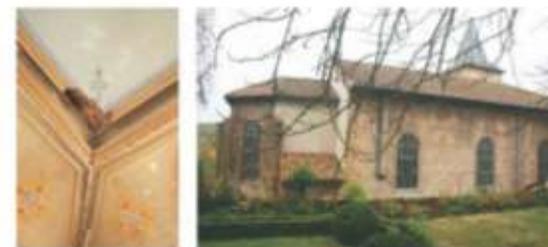
Moisissures, plafond plâtre et tribune en
cours d'effondrement. Enduit extérieur très
dégradé. Infiltrations et fissures.

Chauffage / Électricité

Pas aux normes.

Des dégradations intérieures et extérieures

L'église a été abîmée lors d'un attentat à la bombe en 1999, et jamais restaurée depuis.
Elle présente un effondrement du plafond et de la tribune, et des moisissures au sol.



6. La tribune en bois et ses piliers désaxés. Au sol, le plâtre tombé du plafond.

7. Le mauvais état du couvrement : le plafond suspendu en plâtre du XVIII^{ème} siècle s'affaisse et s'effondre.

8. L'intérieur de l'église : un état structurel qui peut se dégrader rapidement avec des enduits très abîmés.

CARACTERISER LE PATRIMOINE RELIGIEUX

APPROCHE DES USAGES (cultuels et laïcs)

BILANS À L'ECHELLE DU TERRITOIRE

- > **80 % des églises sont très peu fréquentées (2 à 5 cérémonies par an)**
- > **Une très faible utilisation autre que cultuelle**
- > **Une inquiétude des maires sur le devenir et la recherche de solutions**
- > **Envisager des programmes d'usages et de fonctionnement à l'échelle du territoire**

C |



USAGES ET FRÉQUENTATIONS ACTUELS

Usages cultuels actuels

L'église n'est plus affectée au culte depuis 1999, et n'accueille aucune cérémonie.

Démarche de concertation citoyenne engagée

Depuis 2017, la Communauté de Communes de Mad&Moselle a engagé une concertation publique.

Usages autres

Aucun.

Autres lieux de culte

La chapelle Notre-Dame-du-Mont-Carmel à Amaville.

Une église fermée à tout public depuis 1999

L'église n'est plus fréquentée depuis 1999. À noter que la chapelle Notre-Dame-du-Mont-Carmel est le lieu de culte actif dans le village.

EGLISE SAINT-ETIENNE À ARNAVILLE

CARACTERISER LE PATRIMOINE RELIGIEUX

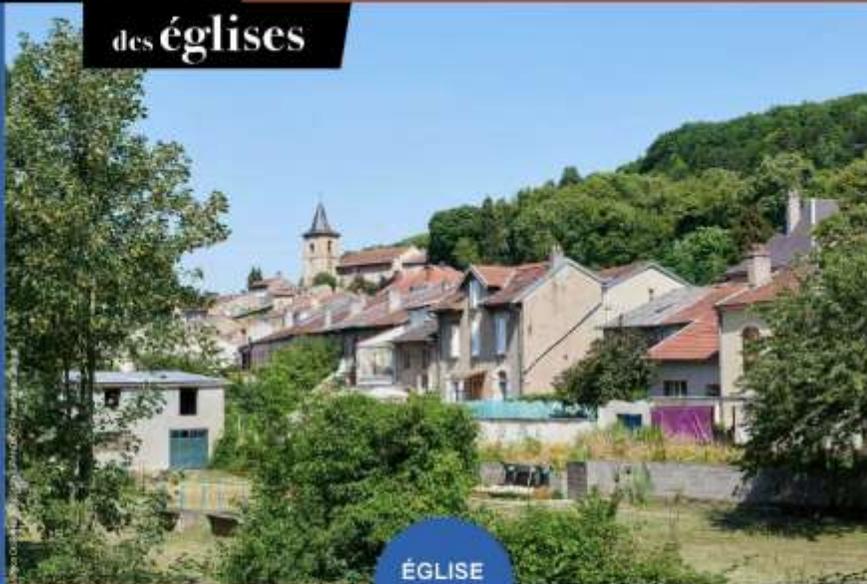
EGLISE SAINT-ETIENNE À ARNAVILLE

C |



FICHE

Le devenir
des églises



Le paysage de l'entrée de la vallée du Rupt de

ÉGLISE
GRANGE

ARNAVILLE

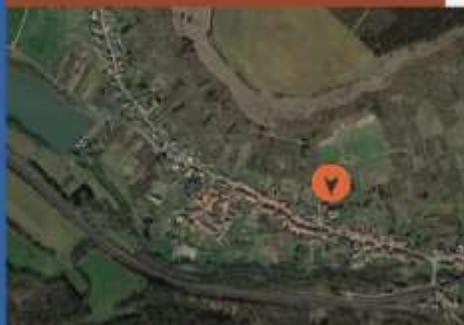
ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE

Arnaville inaugure les villages de la vallée du Rupt-de-Mad, une entité géographique remarquable et à préserver. Le paysage linéaire est encadré par des côteaux qui s'ouvrent au fur et à mesure de la progression vers l'ouest.

ÉGLISE PAROISSIALE
XIII^{ème} et XVII^{ème} siècles
Église fermée depuis 1999
596 habitants

UNE ÉGLISE DÉSFFECTÉE DANS UN ANCIEN AÎTRE

Comme ses cinq voisins de la vallée, l'église Saint-Étienne est enclavée dans la pente et le bâti avoisinant de l'ancien aître médiéval fortifié. La nef unique du XVII^{ème} siècle est complétée par une tour romane du XII^{ème} siècle. L'église est fermée depuis 1999 à cause d'une explosion. Elle n'a jamais été rénovée depuis.



CARACTERISER LE PATRIMOINE RELIGIEUX

EGLISE SAINT-ETIENNE À ARNAVILLE



APPROCHE URBAINE ET PAYSAGÈRE

Situation de l'église

En retrait par rapport à la rue principale (a), enclavé et en dénivelé, l'accès de l'église n'est pas aisé. Le clocher (b) est structurant dans le paysage.



Présence de monument/bâti/cimetière

Quelques plaques funéraires extérieures sur la façade, une sacristie accolée (c).

Stationnement / Personne à mobilité réduite (PMR) existant

Entre 12 et 15 places. Pas de PMR.

Bâtiment accessible PMR

Non. Un perron mais pas de rampe.



1. Enclavée dans le tissu urbain
2. L'escalisse et la porte forte limitent l'accès



Une église enclavée dans le bâti avoisinant

Accès et stationnement difficiles, du fait du dénivelé et de l'enclavement. Le clocher est structurant dans le paysage du coteau.



PATRIMOINE ET HISTOIRE

Époques architecturales

Construite au XIII^{ème} siècle, l'église romane appartenait à un ancien altre médiéval. Il subsiste la tour-porche fortifiée, la nef ayant été agrandie et reconstruite au XVII^{ème} siècle avec un plafond en plâtre.



Documents d'urbanisme / protections

Identifiée sur le PLU d'Arnaville, sans prescriptions relatives particulières.

Mobilier / objets / peintures

Monument Historique : autel (disparu), retable (introuvable) et tabernacle XVIII^{ème} siècle.

Non classé : chaire et boiseries XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, état moyen à dégradé.



3. Le plafond en plâtre
4. Le tabernacle Monument Historique et les boiseries du chœur
5. Détail du tabernacle

Une histoire intéressante, mais un patrimoine en péril

La tour romane dans son contexte urbain d'ancien altre est notable. L'église classique présente un beau plafond et un mobilier intéressant, cependant en mauvais état.

CARACTERISER LE PATRIMOINE RELIGIEUX

EGLISE SAINT-ETIENNE À ARNAVILLE



APPROCHE TECHNIQUE ET SANITAIRE

Capacité d'accueil
Plus de 350 personnes

Dimensions principales / Volume	
Emprise au sol	466.95 m ²
Largeur nef	12.60 m
Longueur nef	23.52 m
Hauteur nef	9.00 m
Surface nef	296.35 m ²
Volume nef	2 667.17 m ³

Travaux / Entretien

Restauration intérieure église années 1980.
Réfection toiture tour et nef 1999-2000.

Matériaux de construction

Pierre, moellon, plâtre, ardoise, tuile.

État technique

Moisissures, plafond plâtre et tribune en cours d'effondrement. Enduit extérieur très dégradé. Infiltrations et fissures.

Chauffage / Électricité

Pas aux normes.



6. La tribune en bois et ses piliers disaite. Au sol, le plâtre tombé du plafond.

7. Le mauvais état du couvêtement. Le plafond suspendu en plâtre du XIX^{ème} siècle s'affaisse et s'effondre.

8. L'extérieur de l'église : un état structurel qui peut se dégrader rapidement avec des enduits très abîmés.

Des dégradations intérieures et extérieures

L'église a été abîmée lors d'un attentat à la bombe en 1999, et jamais restaurée depuis. Elle présente un effondrement du plafond et de la tribune, et des moisissures au sol.



USAGES ET FRÉQUENTATIONS ACTUELS

Usages culturels actuels

L'église n'est plus affectée au culte depuis 1999, et n'accueille aucune cérémonie.

Usages autres

Aucun.

Démarche de concertation citoyenne engagée

Depuis 2017, la Communauté de Communes de Mad&Moselle a engagé une concertation publique.

Autres lieux de culte

La chapelle Notre-Dame-du-Mont-Carmel à Arnaville.

Une église fermée à tout public depuis 1999

L'église n'est plus fréquentée depuis 1999. À noter que la chapelle Notre-Dame-du-Mont-Carmel est le lieu de culte actif dans le village.

CARACTERISER LE PATRIMOINE RELIGIEUX

EGLISE SAINT-ETIENNE À ARNAVILLE

C |



FICHE

Le devenir des églises



CLOCHER MARQUEUR
PAYSAGER DE LA VALLÉE DU
RUPT DE MAD



EGLISE ENSERRÉE DANS UN
TISSU URBAIN DENSE. PEU
ACCESSIBLE PAR LA RUE
PRINCIPALE



INTÉRIEUR DE LA NEF TRÈS
DÉGRADÉ, MOISSURES ET
IMPACTS, PLAFOND EN COURS
D'EFFONDREMENT

ARNAVILLE ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE

La silhouette de cette église est importante dans le paysage de la vallée du Rupt-de-Mad, surtout celle du clocher. La nef désaffectée depuis 1989 est dans un état préoccupant. Le village bénéficiant d'un autre lieu de culte, la question du devenir de ce bâtiment paraît d'actualité.



CONCERTATION(S)

OUVRIR à DES POSSIBLES (cultuels et/ou laïcs)

EN PARTENARIAT AVEC "CITOYENS & TERRITOIRES"

- > Appel à un médiateur extérieur, afin de construire une démarche de concertation apaisée entre élus, habitants, paroissiens et clergé.
- > 2 Réunions publiques de concertation
 - Diffusion de questionnaires (site internet, recueil de paroles à l'occasion de manifestations, ...)
- > Apporter un regard sociologique sur le rapport des habitants aux édifices religieux, au-delà de la lecture patrimoniale
- > Recueillir la diversité des propos, des considérations
- > Comprendre les diverses formes de liens "affectifs"



CONCERTATION(S)

RECEVOIR et ECOUTER les habitants

- > Donner des opportunités à chacun de s'exprimer
- > Comprendre l'évolution des réactions, des avis selon les habitants et leur rapport au village
- > L'église n'a plus son seul rôle de bâtiment qui abrite le culte
- > L'église représente une mémoire collective symbolisant le passage des grande étapes de la vie
- > L'église représente également une mémoire patrimoniale (valeur architecturale, valeur urbaine, un signal dans le paysage)



CONCERTATION(S)

ELUS et HABITANTS ... des regards différents

> Une différence de "valeur" entre élus et habitants

> Une conception partagée de l'avenir de l'édifice

> Des hypothèses communes d'évolution, de réutilisation pour ces bâtiments

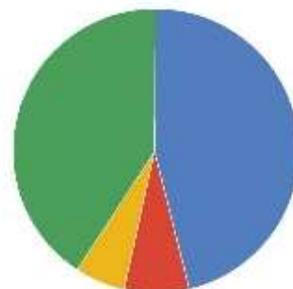
> Un patrimoine qui est commun à tous



QUEL AVENIR POUR L'ÉGLISE DU VILLAGE ?

(Formulaire, habitants)

- Il faut continuer d'entretenir l'église.
- Il faut la déconstruire.
- Il faut rénover l'église.
- Il faut transformer l'église.



QUEL AVENIR POUR L'ÉGLISE DU VILLAGE ?

(Formulaire, élus)

- Il ne faut pas toucher aux lieux de cultes.
- Je n'ai pas encore d'avis sur la question, il faut prolonger la réflexion.
- Je suis d'accord avec la possibilité de changer l'usage de l'église.



QUE REPRÉSENTE L'ÉGLISE ?

(Formulaire, habitants)

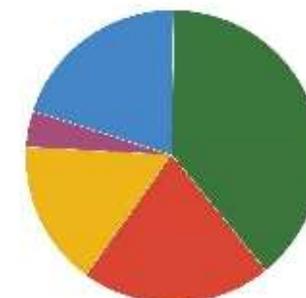
- L'église du village est une richesse du patrimoine, il faut la préserver et la mettre en valeur.
- L'église du village est une trace de l'histoire de notre société.
- L'église du village ne sert plus à rien et coûte cher.
- L'église est un lieu sacré qui ne peut servir qu'au cérémonies religieuses.



QUE REPRÉSENTE L'ÉGLISE ?

(Formulaire, élus)

- " Édifice dédié au culte "
- " Édifice historique "
- " Édifice symbolique "
- " Lieu de réunion et d'animation "
- " Trésor du patrimoine "

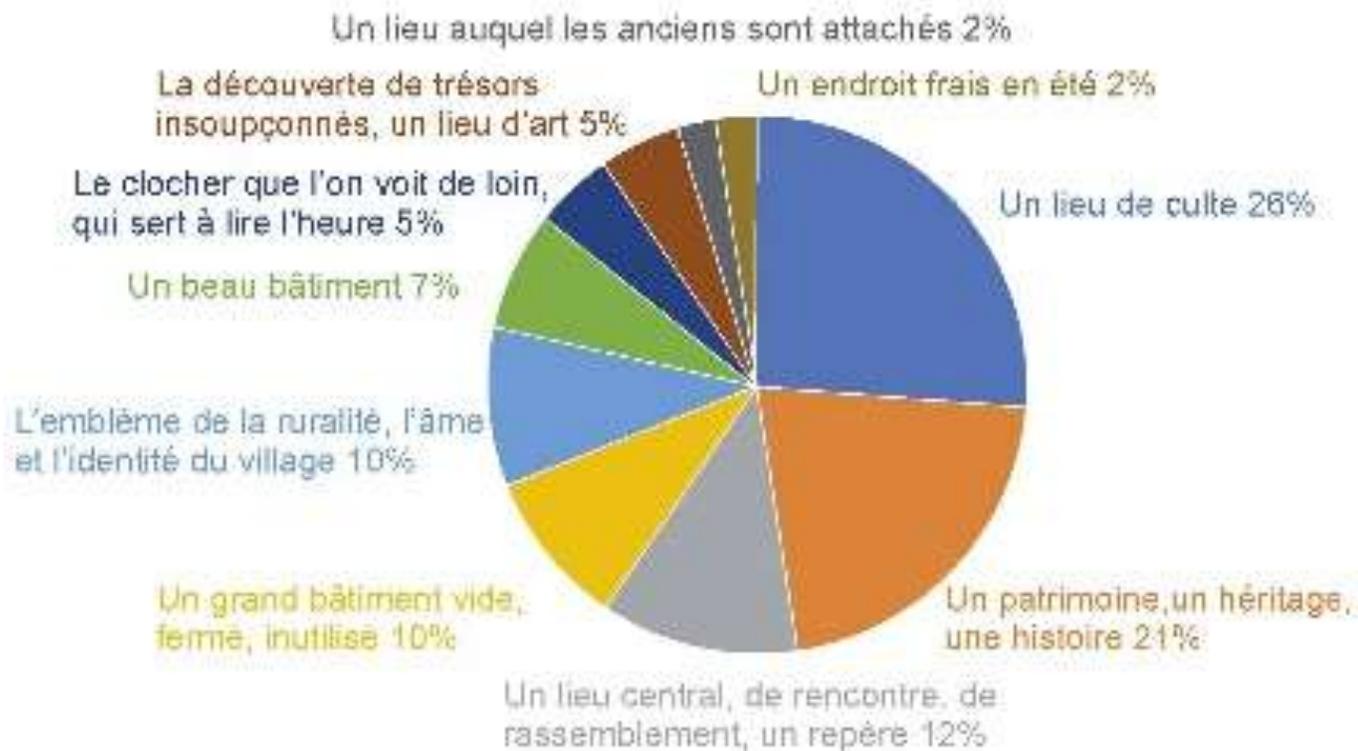


CONCERTATION(S)

ELUS et HABITANTS ... des regards différents

POUR MOI L'ÉGLISE DANS LE VILLAGE C'EST?

(Habitants, 29 mai 2018)



UN SITE INTERNET

www.ledevenirdeseglises.fr

Le film **Territoire d'à-venir**

<https://youtu.be/AXqHdbCzcQ0>

Les fiches **Exemples de réutilisation**

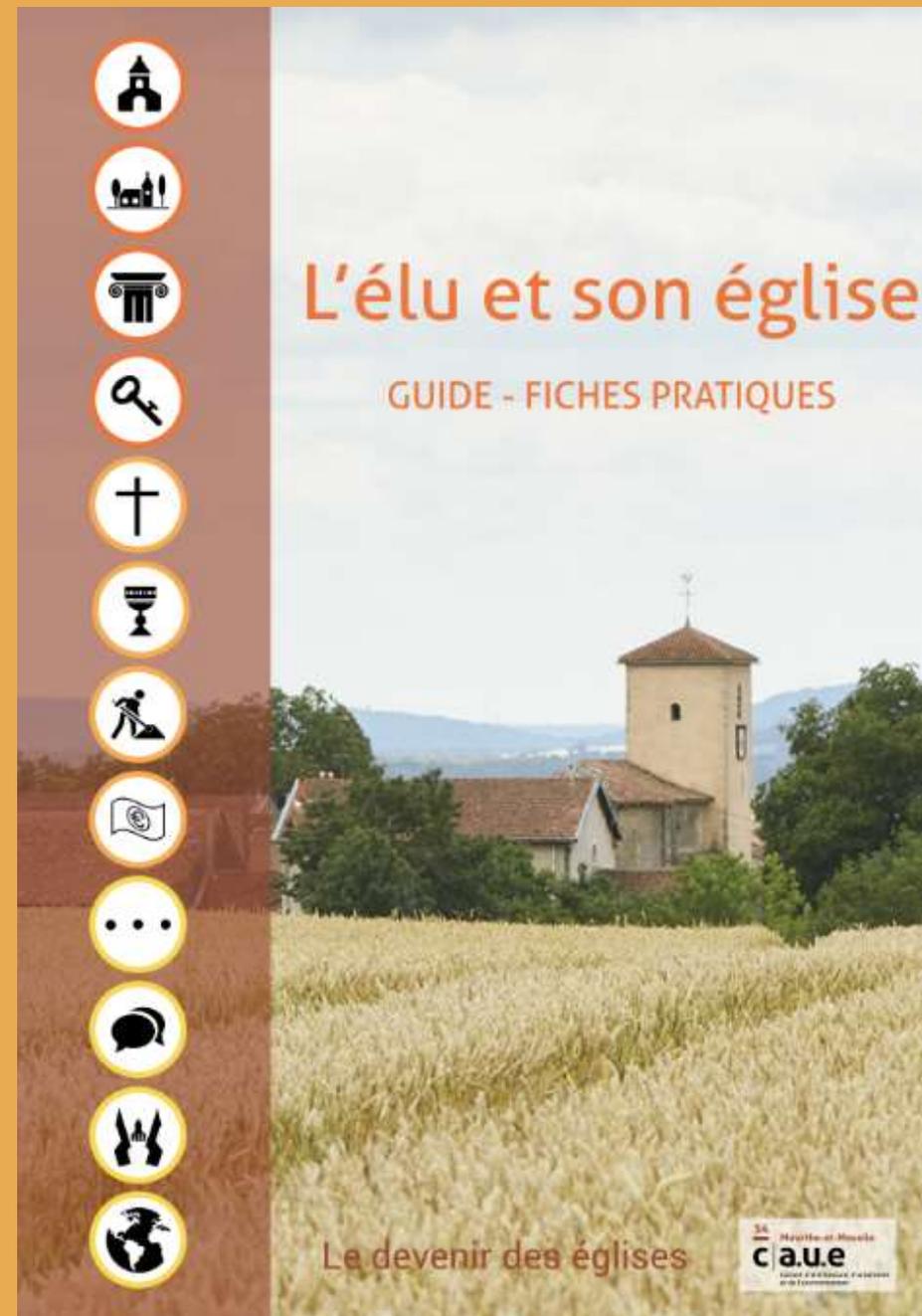
Les fiches **Diagnostic des 42 églises**

Une exposition

Les fiches **L'élu et son église**

COMPRENDRE	UTILISER	RÉUTILISER
01 - À la découverte de nos églises 02 - Une église - un village 03 - Une église - une histoire 04 - Affectataire - propriétaire	05 - Les usages actuels 06 - Le mobilier religieux 07 - Entretien et travaux 08 - Financement et subvention	09 - Vers de nouveaux usages ? 10 - Engager une démarche de concertation ? 11 - Désaffecter pour remettre ? 12 - Et ailleurs, comment ça se passe ?

C |



<http://www.ledevenirdeseglises.fr/accueil/les-actes.html>

LES DOUZE COMMANDEMENTS

REAFECTATION D'EGLISES

AM De Smet Vermeulen architecten + noAarchitecten

Article issue de la revue A+ Architecture in Belgium
n°257, décembre 2015- Janvier 2016

Les douze commandements

Réaffectation d'églises

Le 20 octobre dernier, l'équipe du Vlaams Bouwmeester et le Kenniscentrum Vlaams Steden ont organisé une matinée d'étude sur le thème de 'L'avenir des églises paroissiales en Flandre: un défi social et architectural', et ce en collaboration avec CRKC, VVSG et Vinter. Paul Vermeulen et Philippe Vlerin y présentaient l'étude par le projet qu'ils ont consacrée à la réaffectation des églises. Voici leurs recommandations.

En 2013, la Fédération néerlandaise (Nederlandsche Vereniging van Kerken) a initié un projet d'étude sur la réaffectation des églises paroissiales en Flandre occidentale. Avec des villes voisines, Zeelande et Groningue, la commission de base se propose de se réunir à partir de l'été 2014 pour étudier de nouvelles solutions de réaffectation des églises. En premier lieu, nous nous concentrons sur les églises paroissiales. Les églises paroissiales ont une longue histoire et sont souvent très attachées à leur territoire. Elles ont une valeur culturelle et historique importante. Elles ont également une valeur sociale et communautaire. Elles sont souvent le cœur de la vie de la communauté. Elles ont une valeur patrimoniale et architecturale. Elles ont une valeur éducative et culturelle. Elles ont une valeur sociale et communautaire. Elles ont une valeur patrimoniale et architecturale. Elles ont une valeur éducative et culturelle.

Le défi, en ce qui concerne les églises paroissiales, est de trouver des solutions de réaffectation qui soient viables et durables. Les églises paroissiales ont une longue histoire et sont souvent très attachées à leur territoire. Elles ont une valeur culturelle et historique importante. Elles ont également une valeur sociale et communautaire. Elles ont une valeur patrimoniale et architecturale. Elles ont une valeur éducative et culturelle.

Il s'agit de trouver des solutions de réaffectation qui soient viables et durables. Les églises paroissiales ont une longue histoire et sont souvent très attachées à leur territoire. Elles ont une valeur culturelle et historique importante. Elles ont également une valeur sociale et communautaire. Elles ont une valeur patrimoniale et architecturale. Elles ont une valeur éducative et culturelle.

RWMSTR

EN COLLABORATION AVEC LE VLAAMS BOUWMEESTER



Peter Jansz, Sinterklaas, nel centro in chiesa di Middelburg (1760).

Le devenir des églises Territoire d'à-venir



C |

